

POUR

*ma
commune*

**PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES
DU 7 MARS 2021 !**



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Mesures sanitaires obligent, l'assemblée préélectorale agendée lundi 30 novembre doit malheureusement être annulée.

C'est un moment d'échange dans la vie politique de notre village qui doit se réinventer et s'adapter aux conditions sanitaires actuelles. Nous nous voyons ainsi dans l'obligation de modifier quelque peu notre façon d'aborder le renouvellement des autorités législatives et exécutives.

Le Conseil communal siégera le 3 décembre prochain et les premiers candidats à une réélection pourront ainsi s'inscrire.

Voici donc sur papier, un condensé des informations qui vous auraient été transmises lors de l'assemblée.

Le rôle des autorités communales

Le Conseil communal	La Municipalité
Parlement de la commune Il décide: <ul style="list-style-type: none">• de l'adoption du budget annuel• des impôts et taxes locales• des investissements• des comptes• des règlements communaux Il oriente la politique menée par la Municipalité.	Organe exécutif de la commune, responsable de la gestion de la commune et de son administration Elle gère notamment les affaires liées : <ul style="list-style-type: none">• aux finances• aux travaux• à la culture• au social• à l'urbanisme• aux services industriels• à la sécurité
Il valide les grands projets communaux.	
Il participe au développement de la commune.	Elle définit le développement futur de la commune et porte les projets communaux.



Organisation

	Le Conseil communal	La Municipalité
Nombre d'élue·e·s	45 membres et 7 suppléant·e·s	5 membres
Nombre de séances	Maximum 4 par an En sus, plusieurs séances par année si le conseiller communal siège dans une ou des commissions (ponctuellement pour des projets ou régulièrement pour les commissions permanentes et le bureau du Conseil)	1 séance hebdomadaire d'environ 3 heures 4 séances par an du Conseil Communal En sus, plusieurs séances régulières et irrégulières en journée et en soirée Min. 150 heures par an pour diverses représentations en fonction du dicastère

Organisation actuelle de la Municipalité

Tout d'abord, nous vous annonçons que M. Georges Guignard cède sa place après plus de 20 ans passés à la Municipalité.

Les membres actuels

- M. Christian Gozel, syndic
- M. Roland Valet, municipal
- Mme Marie-Christine Pitton, municipale
- Mme Gabriella Bracher, municipale

vous proposent de reconduire leur mandat pour une nouvelle législature. Il s'agit d'une équipe très active, compétente et passionnée, ayant mené à bien de nombreux projets, tels que la poursuite du séparatif, la construction d'un locatif communal, la liaison à la STEP de Penthaz (traitement des micropolluants), la création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire, ceci parmi bien d'autres projets et travaux courants.

L'équipe municipale vous encourage à vous engager dans la vie politique de votre village en vous inscrivant sur une des listes d'élections.

Après la fin du délai d'inscription, vous recevrez un tous-ménages « Spécial élections ».



Qui peut se porter candidat-e ?

Pour la personne de nationalité suisse	Pour la personne étrangère
18 ans révolus Domicilié-e dans la commune Inscrit-e au rôle des électeurs-rices	18 ans révolus Domicilié-e dans la Commune Inscrit-e au rôle des électeurs-rices Établi-e dans le Canton depuis 3 ans au moins Résident-e en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins

Calendrier des élections communales 2021

- 7 mars 2021
Elections du Conseil communal et de la Municipalité (1er tour)
- 28 mars 2021
2ème tour éventuel des élections du Conseil communal et de la Municipalité
- 25 avril 2021
Election du Syndic (1er tour)
Election des suppléants du Conseil communal
- 16 mai 2021
2ème tour éventuel de l'élection du Syndic

Modalités d'inscription

Dépôts des listes pour le 1er tour (Conseil communal et Municipalité) : 18 janvier 2020 à 12 heures !

Conseil communal – Liste d'entente villageoise	Municipalité
Les membres actuels du Conseil communal pourront se réinscrire au terme de la séance du 3 décembre 2020. La liste sera à disposition des personnes éligibles dès le 4 décembre au bureau communal. Merci d'apporter ou d'envoyer par mail à greffe@sullens.ch une photo style passeport. L'ordre des candidats sur la liste sera défini selon : <ul style="list-style-type: none">• l'ordre de voix obtenues lors de la précédente élection au Conseil communal pour les membres actuels• un tirage au sort aléatoire pour les nouveaux candidats	Des listes vierges sont disponibles au bureau communal. Merci d'apporter ou d'envoyer par mail à greffe@sullens.ch une photo style passeport.



Informations complémentaires

- Greffe municipal
021 731 33 34 – greffe@sullens.ch
- Président du bureau électoral
079 709 63 38 - didier.simond@sullens.ch
- Internet
Site communal : www.sullens.ch
Site cantonal : www.pour-ma-commune.ch

En cas d'erreur ou d'imprécision dans ce document, les directives cantonales pour les élections communales 2021 font foi.

